



Avertissement



VIGNE

No 12 – 23 juillet 2008

EN BREF :

- État de la situation.
- Peu d'insectes.
- Champignons : continuez la protection du feuillage et des baies, présence de rougeot parasitaire.
- Perte des baies.

ÉTAT DE LA SITUATION

Région	Stade phénologique		Observations 2008
	Au 23 juillet 2008	Au 25 juillet 2007	
Québec	« Baies de la taille d'un pois » (31)	« Baies de la taille d'un pois » (31)	Perte de baies, rougeot, mildiou, blanc. Relevage et écimage en cours.
Chaudière-Appalaches	« Baies de la taille d'un pois » (31)	« Baies de la taille d'un pois » (31)	Pertes de baies, mildiou, anthracnose. Écimage en cours.
Saguenay-Lac-Saint-Jean	« Baies de la taille d'un plomb » (29)	« Baies de la taille d'un pois » (31)	Anthracnose.
Centre-du-Québec et Mauricie	« Baies de la taille d'un pois » (31)	« Baies de la taille d'un pois » à « Fermeture de la grappe » (31 à 33)	Scarabée japonais, altise, carence en magnésium. Coloration rouge sur quelques plants du cultivar DM-8521. Anthracnose, mildiou.
Estrie	« Baies de la taille d'un pois » à « Fermeture de la grappe » (31 à 33)	« Baies de la taille d'un pois » à « Fermeture de la grappe » (31 à 33)	Mildiou, anthracnose, pourriture noire, un peu d'altises.
Laurentides	« Fermeture de la grappe » (33)	« Fermeture de la grappe » (33)	Mildiou, anthracnose, blanc, pourriture noire. Écimage en cours.

Région	Stade phénologique		Observations
	Au 3 août 2006	Au 25 juillet 2007	
Laval–Lanaudière	« Fermeture de la grappe » à « Véraison » (33 à 35)		Mildiou, rougeot.
Montérégie	« Fermeture de la grappe » (33)	« Baies de la taille d'un pois » à « Fermeture de la grappe » (31 à 33)	Très peu de tordeuses de la vigne. Scarabée japonais. Perte de baies. Pourriture noire, mildiou, blanc, rougeot. Coloration rouge sur quelques plants du cultivar DM-8521. Écimage en cours.
Outaouais		« Baies de la taille d'un pois » (31)	Anthraxose. Écimage en cours, palissage de nouvelles plantations.

Insectes

Peu d'insectes dépistés. Présence d'un peu de scarabées japonais dans le Centre-du-Québec et en Montérégie. Dans certains vignobles, le puceron galligène de la vigne (*Grape phylloxera*) cause des galles sur les feuilles; dans ce cas, les feuilles sont enlevées à la main.

Champignons

Les champignons sont assez bien contrôlés dans l'ensemble des vignobles. Cependant, les pluies fréquentes et abondantes offrent un milieu idéal pour le développement du mildiou et du rougeot, alors que l'humidité élevée et la chaleur favorisent le blanc. Soyez vigilants et continuez les protections du feuillage et des baies.

Rougeot parasitaire

Depuis 2 semaines, on voit assez fréquemment des taches rouge brique à la bordure ou au milieu du limbe des feuilles situées de la base du plant jusqu'à environ 1 mètre du sol.

Le rougeot attaque uniquement les feuilles. Dans les cas graves, il peut les faire sécher au complet et diminuer la qualité et le rendement des récoltes. Il ne semble pas y avoir de différence de résistance entre les cultivars de vigne. On soupçonne plutôt que la présence ou l'absence de rougeot dans un vignoble pourrait être liée à l'effet répressif ou non de fongicides utilisés contre le mildiou.



Photo 1 : rougeot parasitaire



Il existe 2 formes de rougeot : celle fréquemment rencontrée en Amérique (*Pseudopezicula tetrespora*) et la forme européenne (*Pseudopezicula tracheiphila*).

La forme européenne est un champignon de quarantaine, à déclaration obligatoire. Actuellement, les diagnostics au Québec concernent la forme américaine uniquement.

Quoi faire si vous trouvez du rougeot dans votre vignoble?

1. Enlevez les feuilles à la main, ratissez celles tombées au sol, les sortir du vignoble et les brûler. Cette intervention sert à diminuer l'inoculum de rougeot dans le vignoble.
2. Vignobles biologiques : les applications de fongicides à base de cuivre contre le mildiou protègent également contre le rougeot. Les applications de compost au printemps ont un certain effet de répression.
3. Vignobles conventionnels : les fongicides de prévention appliqués actuellement contre le mildiou, comme le mancozèbe et le POLYRAM (métiram), ainsi que le préventif-curatif comme le SOVRAN (krésoxim-méthyle), répriment aussi le rougeot.

Il ne faut pas confondre le rougeot avec la coloration rouge que prennent actuellement certains plants de DM-8521 et dont on ignore présentement la cause.



Photo 2 : coloration rouge du cultivar DM-8521

AUTRES OBSERVATIONS

Perte des baies

Plusieurs vignobles présentent des grappes avec des baies manquantes. Parmi les hypothèses avancées, on note les pluies abondantes au moment de la floraison qui auraient occasionné une



mauvaise pollinisation des fleurs, des pulvérisations au moment de la floraison et une croissance excessive de feuillage au moment de la nouaison.

Veillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides; le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Texte rédigé par :

Martine Côté, agronome, Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAPAQ

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DE LA VIGNE
Martine Côté, agronome - Avertisseuse
Direction régionale de la Capitale-Nationale, MAPAQ
1685, boulevard Wilfrid-Hamel Ouest, Québec (Québec) G1N 3Y7
Téléphone : 418 646-8421 – Télécopieur : 418 643-8262
Courriel : martine.cote@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Isabelle Beaulieu, RAP

**© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 12 – vigne – 23 juillet 2008***

